

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 128 - MARS 1971

S.N.T.R.S. - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

La récolte du semeur...

L'assujettissement de l'Université et de la Recherche Scientifique aux intérêts privés, la précarité des conditions faites à un nombre croissant de personnels (absence de statut, de garantie d'emploi et de moyens de travail), l'insécurité de l'emploi et la dévalorisation croissante des rémunérations pour tous les personnels, le blocage des possibilités de promotion : tels étaient les raisons qui ont conduit tous les secteurs de la Recherche et de l'Université à organiser une semaine d'information et d'action débouchant sur deux jours de grève.

Le succès sans précédent du mouvement, tant à Paris qu'en province, est significatif de la conscience et de la combativité qui existe dans ces secteurs.

Les ministères où sont bloquées les revendications ou d'où partent les décisions ont eu un avertissement sérieux de la part des personnels. Ces derniers ne se lasseront pas et les organismes intéressés l'ont bien perçu.

Les personnels connaissent fort bien le fond du problème et c'est pour cela qu'ils placent leurs actions dans le contexte général de la réalité économique de notre pays : ils savent que les causes profondes des obstacles qui se dressent face à leurs revendications sont dues à une politique délibérée du gouvernement qui doit, pour tenter de parer aux difficultés et aux contradictions internes dues au régime économique capitaliste, dégager autant que faire se peut ce qui est rentable dans tous les domaines.

De ce point de vue, la fameuse « pause pour la Recherche scientifique » (Chaban-Delmas à l'Assemblée nationale, le 16 septembre 1969) est devenue une véritable régression et l'orientation qui nous est proposée va encore plus loin : la Recherche devient l'esclave de la course au profit : priorité absolue à la recherche industrielle débouchant sur des profits à court et moyen terme au détriment de la recherche fondamentale.

Nous ne nions pas que la liaison recherche publique-industrie soit indispensable mais, dans notre société, cette liaison se heurte objectivement aux structures économiques existantes. La contradiction fondamentale apparaît dès lors :

si la science devient un *fait collectif* au niveau des hommes et des moyens matériels mis en œuvre pour améliorer leur bien-être, *les résultats collectifs* qu'elle engendre *se heurtent aux profits* que veulent en tirer les propriétaires des moyens de production *et donc de l'orientation qui en découle*.

La lutte menée par tous les personnels de l'Université et de la Recherche trouve sa place dans celle menée par l'ensemble des travailleurs contre la politique du pouvoir, politique dont les orientations sont significatives : drainer de la vie économique et sociale (consommation, P. et T., fiscalité, transports, etc.) le maximum de profits vers les grands groupes monopolistes, au détriment de tous les investissements collectifs, pour leur donner une chance dans la lutte acharnée que se livrent les capitalistes pour le débouché sur les marchés extérieurs.

Malgré l'importance des moyens de propagande dont dispose le gouvernement, la tâche qui consiste à duper l'opinion publique en lui présentant toutes ces *opérations* comme conformes à l'intérêt de tous est de plus en plus difficile. Ce n'est pas un hasard : tous les salariés, quelles que soient leurs opinions politiques ou leurs sympathies, se heurtent dans *la réalité quotidienne* aux mêmes problèmes : sécurité de l'emploi, pouvoir d'achat, impôts :

— tels les camarades métallos des Bâtignolles à Nantes dont la direction, mise devant les évidences criantes, allait jusqu'à dire « qu'elle n'était pas très au courant des avantages obtenus dans les autres entreprises nantaises »...

— tels les gaziers, les électriciens et les cheminots arrachant dans l'unité et la clairvoyance la garantie de leur pouvoir d'achat sans clause restrictive ;

— tels les mineurs que des mesures de fermeture de puits peuvent jeter à tout moment au chômage s'il n'y avait leur action déterminée ;

— telle la grève des P. et T. qui a révélé le malaise régnant dans cet organisme public ;

— comme dans la Fonction publique où d'importantes négociations sont en

cours (qui font partie intégrante de notre programme) et où le combat des personnels sera un facteur de victoire.

Ainsi, quel que soit le secteur, l'attitude du pouvoir reste dictée par les objectifs souhaités par les monopoles et se heurtera toujours à l'action déterminée des salariés.

Dans la Recherche (C.N.R.S., I.N.S.E.R.M., I.N.S.A....), les personnels désirent obtenir une situation normale : des crédits et des postes en nombre suffisant, la sécurité de l'emploi, des rémunérations correctes, des moyens de travail, une retraite décente, des possibilités de promotion normale. Tout ceci découle d'une politique de la Recherche qui considère le progrès des connaissances scientifiques et techniques ainsi que leurs applications comme prioritaires.

Les personnels continueront d'agir pour arracher au pouvoir leurs légitimes revendications. Il en a été ainsi pour « le milliard », la sécurité de l'emploi. Il en sera de même pour le nouveau statut, les améliorations des C et D, la prime, la retraite...

Dans le cadre du régime actuel, tous les avantages arrachés par la lutte sont souvent remis en cause. Tout en *ne laissant pas de répit au pouvoir sur le terrain des revendications quotidiennes*, nous ne perdons pas de vue que seul un changement profond de la nature même du régime économique pourra apporter la véritable solution à nos problèmes. Les personnels de l'Université et de la Recherche apportent leur pierre à ce mouvement.

Nous allons vers des périodes de grandes luttes *opposant l'ensemble des salariés au pouvoir...* qui récoltera les fruits de ce qu'il sème.

La grève de l'Université et de la Recherche ainsi que les perspectives unitaires de protestation et d'action qui suivront ne laissent aucun doute sur la détermination de ces personnels à lutter pour un enseignement et une recherche correspondant à l'intérêt de la très grande majorité, celui des travailleurs.

A. ALLEGRET.

DÉCLARATION AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM A PROPOS DES PROMOTIONS

faite par L. BRIGANT

La promotion des personnels techniques et administratifs de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale se fait :

- d'une part, par *changement d'échelon dans la même catégorie* (en moyenne, avancement tous les deux ans, mais pour 1/6 de l'effectif d'une catégorie, l'ancienneté dans la catégorie peut être diminuée de six mois au maximum). Le nombre d'échelons varie de 5 à 12, selon la catégorie,
- d'autre part, par *changement de catégorie*.

C'est de cette deuxième forme de promotion dont il va être question dans cet exposé. Elle peut se faire de trois façons :

1. — PROMOTION, DITE « A L'ANCIENNETÉ ».

Peut en bénéficier tout agent qui a passé un minimum de cinq ans dans sa catégorie : son inscription sur la liste d'aptitude, pour la catégorie supérieure, peut être proposée.

Ces promotions sont discutées en Commission Paritaire.

Statutairement, le nombre d'agents pouvant bénéficier de cette promotion était, jusqu'à présent, de 1/9 des recrutements effectués l'année précédente dans la catégorie postulée. Un agent peut ainsi changer de catégorie trois fois, s'il s'agit du groupe des catégories B, deux fois, s'il s'agit des autres catégories, une seule fois, s'il s'agit d'un changement de groupe (par exemple : 1 B - 3 A).

2. — PROMOTION CONSECUTIVE A L'OBTENTION D'UN DIPLOME

qui donne accès à une catégorie supérieure à celle où se trouve l'intéressé.

3. — PROMOTION PAR DEROGATION.

Un technicien ayant la qualification nécessaire pour accéder à une catégorie, mais ne possédant pas les titres requis pour y être admis peut, cependant, dans la limite de 20 % pour les catégories A, B, C et 5 % pour les D, y être promu. Il faut pour cela que son « patron » établisse un dossier comportant une demande de promotion et un rapport très détaillé sur le travail effectif de l'intéressé, justifiant la demande. Ce dossier étant soumis à une Commission de Dérogation composée de trois personnalités scientifiques nommées par la Direction de l'I.N.S.E.R.M. Cette Commission émettant un avis sur la demande de promotion, la décision étant prise, ensuite, par l'Administration.

Une modification de la composition de cette Commission, demandée par les syndicats, vient d'être obtenue : elle consiste en une augmentation du nombre des membres (12 au lieu de 3) et en sa transformation en une Commission Paritaire, comportant ainsi des personnalités scientifiques nommées par l'Administration (6) et des représentants élus par les person-

nels techniques et administratifs (3 P.T.A. et 3 chercheurs).

Malgré ces trois modes de promotion possibles, un très petit nombre d'agents seulement est promu chaque année, et ceci depuis plusieurs années. La raison en est le nombre insuffisant de postes créés chaque année. En effet, faute de nouveaux postes, bon nombre des personnels, quelquefois depuis plus de dix ans dans la même catégorie, attendent sur des listes d'aptitude. Jusqu'à présent, la proportion de 1/9 des recrutements, pour tant faible (suite à la demande des syndicats, ce 1/9 vient d'être remplacé par le 1/6 pour les franchissements des catégories 8 B à 2 B et 6 D à 3 D) n'a pas toujours pu être utilisée ; le nombre des postes réservés pour les promotions étant souvent plus petit que ce 1/9. Il suffit de voir les listes impressionnantes de noms, établies par les Commissions Paritaires chaque année (par exemple 147 agents sur la liste d'aptitude à la catégorie 2 B, parmi lesquels 46 y ont vocation du fait de leurs diplômes).

Quant aux agents nouvellement diplômés, ils viennent simplement rejoindre les rangs des agents « déclassés ».

Je ne citerai que pour mémoire les 169 agents qui, en 1969, n'étaient toujours pas reclassés et qui, non seulement n'ont pu obtenir de promotion, alors que bien souvent ils sont depuis plus de cinq ans dans leur catégorie, mais encore ne se trouvent toujours pas dans la catégorie à laquelle leur donnaient accès leurs diplômes, lors de leur recrutement.

Là aussi, non seulement le reclassement, mais la promotion sont impossibles du fait de l'absence de postes.

Quant aux agents promus par *dérogation*, nous ne pouvons en connaître le nombre. C'est seulement depuis six mois (deux sessions de la Commission) que des représentants des personnels ont pu avoir connaissance des dossiers soumis à la Commission, sans connaître, pour autant, les décisions définitives de l'Administration. Mais il est peu probable que les possibilités aient toutes été employées.

Ainsi la seule façon de résorber le retard pris à l'I.N.S.E.R.M. en ce qui concerne la promotion et le reclassement des personnels techniques et administratifs, et permettre que se déroule normalement la carrière de ces personnels, par des promotions futures est d'obtenir la création d'un nombre suffisant de postes (au moins 400), surtout plus de postes de catégorie 2 B et au-dessus, ou encore d'obtenir les transformations de postes pour les agents intéressés.

D'ailleurs, une ventilation mieux appropriée serait possible à l'intérieur de l'I.N.S.E.R.M. si les crédits étaient, comme au C.N.R.S., attribués en une seule masse indiciaire (ligne souple) et non déjà répartis en ses différents postes.

Un autre aspect du problème des promotions concerne la possibilité, pour un

agent, de se perfectionner soit par des stages, soit par des cours :

- de formation professionnelle,
- de perfectionnement (enseignement général ou professionnel).

Il s'agit pour un technicien, par exemple, d'approfondir ses connaissances dans un domaine qui est le sien, ou de suivre l'évolution des techniques qu'il utilise, ou qu'il est susceptible d'utiliser, ou encore d'acquérir une formation plus complète, tout en élargissant ses connaissances générales et scientifiques.

Ceci lui permettra, d'une part, de mieux comprendre ce qu'il fait et de mieux le faire, d'accepter d'autres responsabilités, en même temps que d'améliorer sa situation matérielle, c'est-à-dire d'obtenir une promotion.

Pour cela il faut bien, évidemment, qu'il dispose de temps (suivre des cours, stages, lire des articles, revues...).

Il existe bien sûr quelques cours du soir, insuffisants en nombre (C.N.A.M. - C.O.P.R.I.C.). Mais il est facile de comprendre qu'après une journée de travail, il est pénible non seulement de suivre un cours, mais encore, le cours fini, de se remettre à un travail scolaire (cela fait facilement des journées de travail de 12 heures !). Il suffit de comparer, par exemple, le grand nombre d'élèves inscrits à un cours du C.N.A.M. et le petit nombre d'élèves qui terminent le cycle d'étude (2 à 3 %).

Aussi, il faut que les personnels techniques et administratifs puissent disposer d'un certain nombre d'heures, pris sur leur temps de travail, pour se perfectionner. Il existe, en effet, des cours donnés dans la journée, organisés soit par l'Education Nationale, soit sous son égide (Université de Vincennes, Instituts de Promotion Supérieure du Travail rattachés aux Universités ; lycées techniques d'Etat ; bientôt, cours préparatoires aux facultés, donnés en facultés ; T.P. du C.N.A.M. indispensables pour obtenir un D.E.S.T. ou un diplôme d'ingénieur). Un accord dans ce sens est déjà intervenu dans l'industrie privée.

Il semble qu'un nombre d'heures égal à 10 % des heures de travail, soit une évaluation possible (soit 4 heures par semaine). Il est bien entendu que cela ne devra entraîner aucune modification de salaire, non plus que des sanctions dans le travail.

Les facilités qui leur seront données seront, pour les personnels techniques et administratifs, un encouragement à se perfectionner, mais il reste évident que le meilleur stimulant est encore la revalorisation des connaissances, sanctionnée par des avantages matériels. Aussi, dès lors qu'ils seront assurés d'avoir une promotion, les P.T.A. n'hésiteront pas à suivre des cours de perfectionnement.

Lucienne BRIGANT.

ŒUVRES SOCIALES

Le 4 février s'est tenue à l'I.N.S.E.R.M. une réunion entre des représentants des syndicats dans le but de définir un projet de statut d'un Comité d'Action Sociale.

Un premier accord s'est dégagé pour s'inspirer de ce qui existe au C.N.R.S., c'est-à-dire au C.N.A.S. (Comité National

d'Action Sociale). Le C.N.A.S. serait une organisation créée entre les personnels de l'I.N.S.E.R.M., régie par la loi de 1901 et totalement indépendante de l'Administration.

L'objet de ce C.N.A.S., défini par ses statuts, serait de promouvoir, étudier,

organiser et réaliser toutes œuvres et tous projets de caractère social, culturel et éducatif (autres que ceux relevant de droit de la gestion de l'Administration) intéressant le personnel de l'I.N.S.E.R.M. en activité, retraité, ainsi que les conjoints ou personnes à charge.

(suite page 7)

L'ÉTAT DE NOS REVENDICATIONS

MODIFICATIONS STATUTAIRES, UNIFORMISATION DE LA PRIME.

Lors de l'entrevue du 2 février, la confirmation de difficultés au niveau du ministère de l'Éducation Nationale a été donnée par la Direction. Le 4 février, une démarche du D.A.F. au ministère devait être faite.

À la suite de cette démarche, le C.N.R.S. n'a pu nous indiquer

— que les textes portaient du service de M. Blanchard pour le cabinet du ministre en vue d'un examen supplémentaire...

— qu'il n'y avait toujours pas de réponse écrite... et cela valait peut-être mieux, car la réponse écrite ne serait pas satisfaisante.

Il est inadmissible que, sur des textes déposés depuis 8 mois, le ministère n'ait pas terminé son examen et que le C.N.R.S. n'ait pas obtenu que cet examen soit terminé.

REPERCUSSION DU PLAN MASSELIN (C ET D FONCTIONNAIRES) SUR NOS CATEGORIES.

La Fonction Publique nous a informé que la suite qui serait donnée aux propositions du C.N.R.S. dépendrait de la négociation globale avec les organisations de la Fonction Publique au cours desquelles les modalités de la répercussion du plan Masselin sur les contractuels seraient discutées.

RETRAITES.

Le service du C.N.R.S. chargé de l'étude du projet de régime des pensions des agents du C.N.R.S. a terminé son travail le 15 février et a remis son projet ainsi que les observations faites le 29 janvier 1971 par l'Intersyndicale nationale des I.T.A. et le S.N.C.S. à la direction du C.N.R.S. qui doit faire les arbitrages nécessaires.

Indiquons que les chercheurs (S.N.C.S.) reçus le 12 février par la Direction du C.N.R.S. ont enregistré que la Direction s'engageait à présenter le projet définitif au plus tard fin mars.

DIPLOMES CLASSES.

La troisième réunion (1^{er} février) de la commission devait être la dernière. Nous avons été informés qu'elle n'avait pas terminé son travail. Nous demandons que les résultats partiels acquis nous soient communiqués. La direction a exprimé son accord de principe, mais la liste ne nous a pas encore été fournie.

APPLICATION DU DROIT SYNDICAL.

Une décision du 6 février 1971, qui nous est parvenue le 12, fixe les décharges de service des représentants nationaux ainsi que les décharges syndicales des représentants des sections. Nous avons protesté contre le délai fixé au 1^{er} mars pour la communication détaillée des bénéficiaires. Nous demandons de reporter le délai au 15 avril.

PROCHAINE ENTREVUE.

La prochaine entrevue avec le D.A.F. est fixée au 8 mars.

Nous avons été très étonnés, après les « fleurs » envoyées par Bernardin (C.F.D.T.) pour le travail réalisé par notre camarade Schatte au poste de secrétaire général entre 1969 et 1971, de constater qu'il fut l'un de ceux qui ont voté contre sa candidature, accompagné en cela de deux nouveaux membres C.F.D.T. du C.N.A.S.

Est-ce une conséquence de la discussion et de notre opposition à voir se transfor-

PREMIÈRE RÉUNION C.N.A.S. DU C.A.E.S. A BELLEVUE

LES 29 ET 30 JANVIER 1971

Cette première réunion a été essentiellement consacrée à l'organisation du C.N.A.S. nouvellement élu (pour les chercheurs : 9 S.N.C.S., 3 S.G.E.N. et 3 S.N.I.R.S. Pour les techniciens : 10 S.N.T.R.S., 9 C.F.D.T., 2 F.O. et 4 S.N.I.R.S.), à la mise en place du bureau, à la constitution des commissions et au vote du budget nécessaire au fonctionnement des activités sous forme de douzièmes par rapport au budget de 1970 en attendant le vote détaillé du budget lors du C.N.A.S. du 20 mars 1971.

Nous rendrons compte ici de la mise en place du bureau. Comme pour le bureau précédent, le chiffre de 12 membres a été retenu et la répartition des sièges s'est opérée par rapport au nombre de voix obtenues, ce qui donne :

Pour les chercheurs : 3 S.N.C.S., 1 S.G.E.N., 1 S.N.I.R.S.

Pour les techniciens : 3 S.N.T.R.S., 2 C.F.D.T., 1 F.O., 1 S.N.I.R.S., soit 3 F.E.N., 3 C.G.T., 3 S.G.E.N.-C.F.D.T., 1 F.O. et 2 S.N.I.R.S. Il fallait définir les postes de responsabilité, chaque syndicat présentant un certain nombre de candidats.

— Un premier problème était posé par une exigence du S.N.I.R.S. qui conditionnait sa participation au bureau à l'obtention d'un poste de vice-président. Or, F.O. et la C.G.T. présentaient chacune un candidat. Il y avait donc trois candidats pour deux postes de vice-présidents. Après une discussion et une suspension de séance, nous proposons, afin d'éviter la rupture, de modifier le règlement intérieur et de porter à 3 le nombre de vice-présidents. La modification est adoptée par 19 pour, 1 contre (C.F.D.T.) et 16 abstentions (le S.N.I.R.S., le reste de la C.F.D.T. et 2 S.N.C.S.) (1).

— La C.F.D.T. posait un deuxième problème beaucoup plus important quant au fond car il concerne le rôle dévolu à certaines fonctions.

Un chercheur du S.N.C.S. ayant été élu président et le S.N.T.R.S. étant arrivé en tête dans le collège des techniciens, nous proposons notre candidat tête de liste au poste de secrétaire général en déclarant que, comme par le passé, nous demandons le détachement à mi-temps en raison du rôle important dévolu à cette fonction.

La C.F.D.T. présentait deux candidats à deux postes différents : M. Foliot au poste de secrétaire général adjoint pour lequel le détachement à mi-temps n'était pas demandé et Mlle Roche au poste de trésorière pour lequel le détachement à mi-temps était demandé.

Cette demande revenait sur les conclusions de discussions antérieures concernant l'importance des fonctions et des moyens nécessaires pour y faire face. Il faut ajouter que la C.F.D.T. avait souhaité la création d'un poste de secrétaire général adjoint en raison de l'importance des responsabilités et des charges qu'entraîne ce secrétariat. La C.F.D.T. demandait donc le poste de secrétaire général adjoint sans vouloir y apporter l'effort nécessaire... ce qui revenait à un rôle de surveillance et non à une prise de responsabilité !

Par contre, ayant une candidate acceptant le détachement à mi-temps mais non la charge de secrétaire général adjoint, la C.F.D.T. réclamait « une répartition différente des charges au bureau » avec « une décharge au titre syndical au C.N.A.S. »...

La majorité du C.N.A.S. n'acceptait pas cette interprétation du régime des décharges en raison des responsabilités et des charges qui incombent aux différentes fonctions. Proposition était faite à la C.F.D.T. d'inverser les rôles envisagés pour ses candidats, ce qui était accepté après une suspension de séance.

**

Voici les résultats des votes :

Candidats proposés	Organisation	Responsabilité réclamée	Résultat du vote
Dorman	S.N.C.S.	Président	Unanimité (1)
Castex	F.O.	Vice-président	20 voix
Rouquié	S.N.T.R.S.	»	29 voix
Goube de la Forêt	S.N.I.R.S.	»	22 voix
Schatte	S.N.T.R.S.	Secrétaire général	29 voix
Roche	S.G.E.N.	Secrétaire général adj.	33 voix
Foliot	S.G.E.N.	Trésorier	Unanimité
Begon	S.N.T.R.S.	Trésorier adjoint	35 voix
Renucci	S.N.C.S.	»	Unanimité
Godron	S.N.I.R.S.	Bureau	29 voix
Ragot	S.G.E.N.	»	Unanimité
Mathieu	S.N.C.S.	»	33 voix

Pour une information plus complète, nous donnons la décomposition des votes :
 Castex, F.O. : 20 pour et 17 abstentions (S.N.I.R.S., C.F.D.T. et 2 S.N.C.S.) (1).
 Rouquié, C.G.T. : 29 pour et 8 abstentions (S.N.I.R.S. et 2 S.N.C.S.).
 Goube de la Forêt, S.N.I.R.S. : 22 pour et 15 abstentions (C.G.T., F.O., S.N.C.S. en partie).
 Schatte, C.G.T. : 29 pour et 8 abstentions (4 C.F.D.T. et 4 S.N.I.R.S.).
 Roche, C.F.D.T. : 33 pour, 1 contre (F.O.) et 3 abstentions (2 S.N.C.S. et 1 F.O.).
 Begon, C.G.T. : 35 pour et 2 abstentions (S.N.I.R.S.).

mer le rôle de secrétaire général adjoint en un simple « poste d'observation » ! Est-ce une réminiscence du passé ! Comment de nouveaux venus au C.N.A.S. peuvent-ils jnger un militant qu'ils ne connaissent pas ?

Faut-il en déduire que nous allons nous trouver rapidement devant une opposition systématique personnalisée ? Nous ne le souhaitons pas et nous pensons que, comme par le passé, les mili-

tants du C.A.E.S. seront appréciés d'après leur travail. Pour notre part, et dans un esprit syndical, nos élus n'ont pas jugé devoir porter des appréciations sur les candidats présentés par la C.F.D.T. et, en conséquence, nous avons toujours voté pour eux.

R. LOMBARD.

(1) 37 présents sur 40 élus.

avertissement ferme aux Pouvoirs Publics :

LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ, DE LA RECHERCHE ET DES BIBLIOTHÈQUES ONT PARTICIPÉ MASSIVEMENT A LA SEMAINE D'ACTION ET A LA GRÈVE DE 48 HEURES.

- « La plus importante manifestation de l'Université depuis 1968. »
- « La grève a paralysé 48 heures de nombreuses universités. »
- « Des cortèges dignes, imposants, recueillant l'approbation du public. »
- « Selon le Ministère, le mouvement est largement suivi. »

Les commentaires de la presse suffiraient à démontrer la réussite de notre mouvement. L'action engagée par 13 organisations de la F.E.N., de la C.G.T. et de la C.F.D.T. correspondait aux désirs des personnels d'exprimer leur profond mécontentement. Dans la plupart des établissements, le pourcentage des grévistes a dépassé celui des grèves antérieures. Les manifestations, les délégations auprès des pouvoirs publics ont connu un succès inégalé.

Le refus du Premier ministre de répondre à la demande d'audience du 19 janvier, les arguments développés par le ministère de l'Éducation nationale dans le communiqué du 9 février n'ont pu que renforcer les travailleurs de la Recherche, de l'Université et des bibliothèques dans leur détermination de lancer ensemble ce premier avertissement.

Les nombreux témoignages de solidarité reçus d'autres catégories de travailleurs, l'accueil de la population, les prises de position de responsables de l'Université et de la Recherche sont autant d'encouragements à poursuivre notre action.

Chacun a pris conscience que les travailleurs de l'Université et de la

Recherche ne défendaient pas seulement leurs légitimes revendications mais qu'ils faisaient preuve de responsabilité envers la population en exigeant les moyens d'une Université et d'une Recherche au service de tous.

C'est notre fierté au S.N.T.R.S.-C.G.T. de savoir que tous nos militants, tous nos adhérents ont été parmi les artisans les plus actifs de ce succès. Le dévouement, les positions justes de notre syndicat nous ont amené de nombreuses adhésions.

Il reste maintenant à tirer les enseignements de cette semaine, à discuter des perspectives, à exiger sans relâche la réponse des Pouvoirs publics. Des initiatives ont été prises par les 13 organisations (nouvelle lettre au Premier ministre, démarches communes, mise au point d'une action d'ampleur nationale). Pour sa part, le S.N.T.R.S. proposera à l'Intersyndicale des I.T.A. un plan d'action. Mais il importe qu'au niveau des établissements le harcèlement soit maintenu auprès de ceux dont dépend la satisfaction de nos revendications.

UNE ETAPE EST FRANCHIE, LA LUTTE CONTINUE !

G. DUPRÉ.

A L'APPEL DU SNTRS-CGT

PARTICIPATION ACTIVE DES I.T.A. DU C.N.R.S., DE L'I.N.S.E.R.M. ET DES ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS !

Ceux qui bavardent à tort et à travers sur la « consultation de la base » sans la faire pour autant et qui, de ce fait, sont souvent loin des préoccupations de cette « base » prédisaient une faible participation des I.T.A. au mouvement. Leur argument était l'absence d'un appel de l'Intersyndicale Nationale, la C.F.D.T. ayant refusé de s'associer à la grève et aux manifestations et F.O., consulté trop tard à la suite de circonstances malencontreuses, ne lançant qu'un appel parallèle à l'action et non à la manifestation.

Pour les I.T.A., le S.N.T.R.S. était la seule organisation à appeler sans équivoque à l'action, à la grève et aux manifestations. Le compte rendu des actions réalisées en province et à Paris, que l'on trouvera par ailleurs, démontre clairement la justesse de notre position.

Si l'on peut se féliciter des résultats acquis grâce à la participation active de nombreuses sections F.O. et C.F.D.T. qui, localement, contribuèrent sans réticence à la réussite du mouvement, nous devons regretter les tergiversations, voire le sabotage organisé de certaines sections C.F.D.T.

Il est intéressant de noter que les raisons invoquées pour s'opposer à l'action soient, ici et là, contradictoires comme en témoignent les tracts C.F.D.T. locaux que nous ont fait parvenir nos sections : « Cela ne nous concerne pas, c'est la grève de l'Enseignement Supérieur » (groupe de Marseille), « Nous ne pouvons accepter la procédure qui consiste à imposer aux personnels des directives émanant en droite ligne des bureaux nationaux sans que l'ensemble des personnels ait été consulté » (Orléans), « Ne pas faire la grève pour la grève, la faire intervenir dans une négociation en demandant au préalable et solennellement l'ouverture de négociations d'ensemble » (Halle-au-Vins). La palme revient à la section C.F.D.T. du L.A.S. de Marseille qui, dans un tract du 8 février où rien n'est dit de la semaine d'action, déclare, à propos de la création d'une section C.G.T. : « Ils trouveront la C.F.D.T. et le personnel sur leur chemin, pas à côté, mais en face ! A bon entendeur, salut. » Enfin, dans bien des endroits, l'argument fut : « Nous suivons les directives de notre bureau national. »

Mises à part les élucubrations de Marseille (C.F.D.T. du L.A.S.), nous regrettons une telle attitude qui ne sert certainement pas les intérêts du personnel. Nous réaffirmons avec force notre volonté de resserrer l'union des I.T.A. dans le respect des partenaires, avec le souci d'une action efficace.

C'est dans cet esprit que nous avons demandé à nos partenaires F.O. et C.F.D.T. d'être présents aux prochaines réunions des 13 organisations qui doivent décider de la poursuite de l'action.

← DE LILLE A BANYULS →

COMPTE RENDU DES ACTIONS DE PROVINCE.

- LILLE - Assemblée des techniciens, le 10 et meeting central à la Faculté des Lettres le 11. Grève largement suivie.
- LYON - Conférence de presse, tracts à la population, A.G. le 10, caravane de voitures pour diffuser les objectifs de la grève, délégations au rectorat, à la préfecture... Grève largement suivie. Participation de l'I.N.S.A.
- POITIERS - Conférence de presse, tracts à la population, meeting, manifestation à la préfecture et réception par le préfet avec participation du S.N.I., du S.N.P.E.M. et du S.N.P.E.P. Prise de position du conseil de l'U.E.R.
- NANCAY - Grève à 50 % à la station de radio-astronomie.
- MARSEILLE - AIX - Grève à 85 % au groupe de laboratoires et piquets de grève. Meeting et défilé jusqu'à la préfecture. Délégations au rectorat. Conférence de presse. Interventions auprès des députés. Grève largement suivie dans les facultés.
- ROSCOFF - Grève à 95 % à la station biologique. Pas de sortie en mer le 10 et le 11. Conférence de presse.
- NANCY - Grève à 95 % au T.L.F., à 100 % à la cinématique et à 65 % pour l'ensemble des personnels. Conférence de presse. Tracts à la population. Meeting à la Faculté de Droit et défilé jusqu'à la préfecture, réception par le chef de cabinet. Solidarité avec les mineurs de Faulquemont. Pour la première fois, réaction des petits laboratoires.

- TOURS - Grève de 80 à 100 % selon les laboratoires. Meeting.
- NICE - Assemblées catégorielles et intersyndicales. Délégation à la préfecture. Conférence de presse. Pétition au conseil de l'U.E.R. Grève à 90 %.
- ORLÉANS - Tract à la population. Manifestation au rectorat. Délégation à la préfecture. Grève à 50 % (opposition de la C.F.D.T.)
- CAEN - Assemblées catégorielles et intersyndicales. Grève de 50 à 80 % selon les laboratoires. Délégation au rectorat. Soutien du président de l'Université.
- OBSERVATOIRE DE HAUTE-PROVENCE - Assemblée générale. Grève à 90 %. Fermeture de l'observatoire (service de sécurité assuré) et explications aux visiteurs. Délégations auprès du directeur, de l'Administration et de la municipalité.
- TOULOUSE - Assemblées catégorielles et intercatégorielles. Meeting à la Bourse du Travail. Délégation et entrevue au rectorat. Tracts à la population. Projet d'un Comité local de coordination recherche-enseignement supérieur. Participation de l'I.N.S.A.
- GRENOBLE - Assemblées catégorielles dans les laboratoires. Meeting à la Faculté de Droit. Délégation au rectorat.
- STRASBOURG - Assemblées catégorielles et intercatégorielles. Meeting à la Faculté des Lettres. Pétitions. Défilé et entrevues à la préfecture et au rectorat.
- BANYULS - Assemblée rassemblant 90 % du personnel. Motions aux Pouvoirs publics. Action auprès de la Direction pour obtenir la création d'un conseil de laboratoire. Grève à 90 %. Mise au point d'une opération « portes ouvertes » pour dénoncer les difficultés du laboratoire Arago.

COMPTE RENDU DES ACTIONS DE LA RÉGION PARISIENNE.

MANIFESTATION DU 10 FEVRIER ORGANISEE PAR LE S.N.T.R.S.

De 9 h 30 à 15 heures, des dizaines de délégations des établissements parisiens se sont succédé à la Fonction publique, à la D.G.R.S.T., à l'Éducation nationale et au C.N.R.S., rassemblant plus de 600 personnes. A 15 h 30, ces délégations convergeaient aux Finances et obtenaient de déposer à tour de rôle leurs motions pendant qu'une délégation était reçue. Un meeting fut improvisé sur la Place du Palais-Royal pour rendre compte de cette entrevue.

Les personnels de l'I.N.S.E.R.M., à l'appel du S.N.C.S. et du S.N.T.R.S., se rassemblaient devant le siège de leur Direction. Le directeur de l'I.N.S.E.R.M. acceptait de recevoir une délégation.

MANIFESTATION DU 11.

10.000 travailleurs de l'Université, de la Recherche et des Bibliothèques ont manifesté pendant 1 h 30 de l'Hôtel de Ville à la République. Des dizaines de banderoles indiquaient les mots d'ordre de la manifestation et les catégories de personnels représentées. Vingt mille tracts ont été distribués à la population tout au long du parcours.

En tête du cortège, avec les responsables syndicaux des 13 organisations, on notait la présence de nombreux dirigeants de syndicats nationaux, d'unions régionales, de fédérations d'industries, ainsi que de nombreux responsables de l'Université, d'U.E.R. et de laboratoires.

La manifestation s'est terminée par un meeting où Montoux, secrétaire général du S.N.E.Sup., a tiré les enseignements et tracé les perspectives du mouvement au nom des 13 organisations.

BILAN ET ACTIONS SPECIFIQUES DE LABORATOIRES PARISIENS.

Dans tous les laboratoires qui sont cités ici, il y eut des assemblées catégorielles, intersyndicales, etc. Les personnels organisaient aussi des délégations ou pétitions le 10 et participaient au défilé du 11.

- I.N.S.E.R.M.-BICETRE - Grève à 80 %. Mise au point de la contre-opération « porte ouverte ».
- C.E.S. - Grève à 97 %. La secrétaire nationale du S.N.I.R.S. était au travail...
- C.N.A.M. - Délégation à la direction. Permanence pour les travailleurs. Manifestation devant le musée. Tracts aux étudiants.
- PALAIS DE LA DECOUVERTE - A la demande du directeur, vote sur le principe de la grève : 72 pour, 21 contre. Palais fermé au public durant 2 jours, explications aux visiteurs. Action pour la défense du Palais menacé de suppression.
- INSTITUT D'OPTIQUE - Grève à 50 %. Distribution de tracts dans la cour.
- BELLEVUE - Vote sur le principe de la grève : 399 pour, 1 contre. Sécurité assurée par les infirmières et les chauffeurs. Prises de position favorables de directeurs et de Conseils de laboratoire. Action engagée auprès du Conseil Paritaire pour obtenir une déclaration des directeurs auprès du C.N.R.S.

- COLLEGE DE FRANCE - Grève largement suivie. Distribution de tracts.
- GIF-SUR-YVETTE - Grève à 70 % chez les I.T.A. Délégation à la mairie de Gif. Prises de position de directeurs de laboratoires.
- ORSAY - Grève de 80 à 100 % selon les laboratoires. Conférence de presse. Tracts à la population de Bures, Gif, Palaiseau et Orsay.
- PIERRE-CURIE - Nombre de grévistes important. La C.F.D.T. jugeait la grève inopportune.
- G.R.I. - St-MAUR - Unité intersyndicale totale, y compris la C.F.D.T. Motion du personnel insistant sur l'importance de l'organisation unitaire des mouvements.
- VERRIERES - Grève à 60 %.
- MEUDON - Grève à 70 %. Fermeture de la cantine. Arrêt du télescope de Nancay durant 48 heures. Délégations à la direction de l'Observatoire sur le problème des licenciements.

LE MUR DU SILENCE EST ROMPU

DE LARGES ÉCHOS DE LA SEMAINE D'ACTION DANS LA PRESSE PARISIENNE ET RÉGIONALE.

La semaine n'était pas commencée que déjà, en de nombreux établissements, des initiatives étaient prises (tracts à la population, conférences de presse, communiqués) qui trouvaient un écho dans la presse. Ainsi, dans *La Dernière Heure Lyonnaise* du 6 février 1971 : « Lyon manque de crédits, de locaux, de personnels, soulignent les syndicats des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. » De même, dans *Le Travailleur Catalan* du 7 février 1971 : « Un instrument scientifique à protéger. Mécontentement au laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer. » Ces échos, nous les retrouvons dans *Le Progrès de Lyon* du 6 février, *L'Humanité* des 6, 8 et 9 février, *L'Est Républicain* des 8 et 10 février, *Le Dauphiné Libéré* du 9 février, *Centre Presse* du 9 février, *Le Monde* du 9 février.

Le Monde, *Le Figaro*, *Paris-Jour*, *Combat*, *L'Humanité* et *La Nouvelle République* du 9 février rendaient compte largement de la conférence de presse tenue à Paris par les 13 organisations syndicales nationales.

La grève et les actions des 10 et 11 février devaient aussi trouver un large écho dans la presse (comptes rendus et photos). « Imposante manifestation des personnels de l'Université et de la Recherche scientifique », titrait sur quatre colonnes *La Marseillaise* du 11 février. Il n'est pas possible de détailler l'ensemble des réactions. Notons seulement que des comptes rendus importants et des photos sont parus dans les journaux : *Le Méridional*, *Le Provençal*, *Centre-Presse*, *Le Télégramme* du 11 février, *La Nouvelle République*, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *L'Est Républicain*, *Le Républicain Lorrain*, *Le Dauphiné Libéré*, *Paris-Normandie*, *Ouest-France*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *Paris-Jour*, *L'Aurore*, *Combat*, *Le Monde* du 12 février.

Radio-Luxembourg, Radio Monte-Carlo, Europe 1, France-Inter et la première chaîne de la Télévision (Information Première) devaient faire écho à ces manifestations. Les bulletins régionaux de la Télévision ont aussi rendu compte des manifestations locales.

LES TRAVAILLEURS ET LA POPULATION LARGEMENT INFORMÉS DES RAISONS ET DES BUTS DE NOTRE MOUVEMENT.

De multiples initiatives pour alerter l'opinion publique ont été prises à Paris et en province.

Des tracts étaient diffusés à la population et aux travailleurs à la sortie des usines à Lyon, Villeurbanne, Poitiers, Nancy, Orléans, Orléans-La Source, Orsay, Bures, Gif, Meudon et à Paris, le long du défilé Hôtel de Ville - République, à la station de métro « Solferino », aux visiteurs et personnels de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, aux étudiants du C.N.A.M. Des affiches (500) étaient apposées dans la ville de Poitiers.

Des conférences de presse ont été tenues à Paris, Marseille, Nancy, Banyuls, Toulouse, Nice, Orléans, Caen, Roscoff, Lyon, Poitiers, Gif, Orsay.

Notons enfin des actions plus originales : à Banyuls, organisation d'une opération « porte ouverte » ; à l'observatoire de Haute-Provence, panneau indiquant aux visiteurs les raisons de la fermeture de l'observatoire ; au Palais de la Découverte, fermeture de l'établissement et explications aux visiteurs refoulés ; au Muséum d'Histoire naturelle, fermeture de l'établissement et tracts aux visiteurs et aux utilisateurs du Jardin des Plantes.

LES PERSONNELS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE DES I.N.S.A. EXIGENT LA PARUTION IMMÉDIATE DE LEUR STATUT.

AVERTISSEMENT AU MINISTRE !

La participation active des personnels des I.N.S.A. à la semaine d'action et à la grève de 48 heures des 10 et 11 février témoigne de leur profond mécontentement devant les promesses non tenues du ministre concernant la parution de leur statut et la non-satisfaction des revendications communes à l'ensemble des personnels de la Recherche et de l'Université.

« Trois ans, c'est trop, beaucoup trop », affirmaient avec force 100 % des personnels en grève de l'I.N.S.A. de Rennes, 90 % des personnels en grève de l'I.N.S.A. de Toulouse et 100 % des personnels en grève de l'I.N.S.A. de Lyon, du 16 au 24 février. En effet, depuis 1968, un statut de type C.N.R.S. est promis par la direction des Enseignements supérieurs, statut négocié à l'initiative du S.N.T.R.S.-C.G.T. soutenu par l'action des personnels.

Après des études techniques où des tentatives pour limiter au maximum l'application du statut C.N.R.S. ont été finalement balayées, la « pause » budgétaire de 1970 devait être utilisée comme argument pour en retarder la parution.

La pression constante et les actions répétées des personnels ainsi que les démarches effectuées par le S.N.T.R.S. ont obligé le pouvoir à faire un premier pas et à déclarer que « l'inscription au budget 1971 de mesures nouvelles permettra la transformation des emplois I.N.S.A. en postes budgétaires de type C.N.R.S. ».

Il est évident que cette mesure sera purement formelle si le décret d'application n'est pas publié.

LA GREVE DES PERSONNELS DE LYON N'EST QUE SUSPENDUE !

Reportée pour des raisons locales aux 16 et 17 février, la grève des personnels de l'I.N.S.A. de Lyon devait être reconduite de jour en jour jusqu'au 24 février.

Manifestant, d'une part, leur solidarité avec tous les personnels de la Recherche et de l'Université pour des objectifs qui leur étaient communs, les personnels de Lyon voulaient aussi donner un coup de semonce pour les attermoissements de la D.E.S. en ce qui concerne le statut.

Devant la fermeté et l'unité du mouvement, le cabinet du ministre faisait savoir, le 23 février, par le directeur de l'I.N.S.A. et le recteur que le projet, enfin rédigé, était adopté par la D.E.S. et le ministre. Le 24 février, réuni en assemblée générale, le personnel décidait, à la quasi-unanimité, de suspendre provisoirement la grève.

Après un premier refus, le directeur de l'I.N.S.A. recevait, le 25, notre secrétaire général adjoint accompagné du secrétaire de la section I.N.S.A. et du secrétaire S.N.T.R.S. de Lyon.

A la suite des questions précises que nous lui posions, le directeur de l'I.N.S.A. confirmait que le texte était transmis à la Fonction publique et aux Finances, reconnaissait que les raisons du mécontentement étaient légitimes et s'engageait

à ne prendre *personnellement* aucune mesure de retenue de salaires.

Il faut souligner que si une décision de retenue de salaires était prise par le ministère, et indépendamment de l'action pour la faire rapporter, la solidarité de toutes nos sections devrait se manifester avec force. Déjà plus d'un million d'anciens francs ont été collectés par les sections S.N.T.R.S. et S.N.E.Sup. de Lyon et versés à la caisse de grève. En cas de non-retenu, cet argent constituerait le fonds de secours pour les actions futures.

IL FAUT RESTER VIGILANT ET MAINTENIR LA PRESSION !

Le Secrétariat national du S.N.T.R.S. a demandé une entrevue urgente à la direction des Enseignements supérieurs pour connaître le contenu détaillé du texte et les délais de parution.

Il importe que les personnels restent mobilisés car si une étape est franchie, d'autres difficultés peuvent se présenter aux Finances ou à la Fonction publique. Les trois sections de Rennes, Toulouse et Lyon vont se concerter pour envisager la poursuite de l'action... jusqu'au succès !

Toutes les sections S.N.T.R.S. (C.N.R.S., I.N.S.E.R.M. et autres) devraient montrer que la solidarité qui nous unit n'est pas un vain mot en soutenant l'action des camarades des I.N.S.A. Dès maintenant, adressez lettres, motions et télégrammes au cabinet du ministre pour exiger la parution du statut type C.N.R.S. pour les personnels techniques, administratifs et de service des I.N.S.A.

G. DUPRE.

PALAIS DE LA DECOUVERTE - PALAIS DE LA DECOUVERTE - PALAIS DE LA DECOUVERTE - PALAIS DE LA

LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE MENACÉ !

Le 17 février, paraissait dans la presse un article annonçant la fermeture du Palais de la Découverte pour le 1^{er} juillet au profit d'un central téléphonique. Renseignements pris, trois salles devaient être fermées le 1^{er} juillet, ce qui mettait en cause le fonctionnement normal du Palais. Aucune garantie de reconstruction n'était donnée.

L'Intersyndicale décidait alors de faire appel à l'ensemble du personnel pour créer un Comité de défense du Palais de la Découverte qui s'adresserait au public, à la presse et aux milieux scientifiques.

Les samedi 20 et dimanche 21 février, des pétitions étaient distribuées aux visiteurs qui recueillaient 2.300 signatures. Témoignant de la justesse de notre position, l'Etat, plutôt que d'affronter la protestation populaire qui demandait une reconstruction immédiate du Palais, préféra reculer : le mardi 23 février, le central téléphonique était envoyé aux Tuileries.

De plus, le personnel exige que les sommes qui, d'après le directeur, M. Rose (ancien administrateur des laboratoires C.N.R.S. de Bellevue), étaient dégagées pour la reconstruction d'un nouveau Palais soient affectées dès maintenant à cet usage.

Le maintien du Palais de la Découverte est un succès que l'on doit attribuer à l'action conjuguée du personnel et du public. L'extension du seul organisme de France qui offre au grand public la possibilité d'acquérir une véritable culture scientifique, possibilité accrue par la présence de démonstrateurs, deviendra une réalité dans la mesure où nous continuerons à agir en nous appuyant encore plus massivement sur le public.

Il faut donc, dès maintenant, exiger avec le public la construction des bâtiments qui permettront au Palais de jouer le rôle que lui avait assigné, en 1937, son fondateur Jean Perrin.

NEGOCIATIONS FONCTION PUBLIQUE - NEGOCIATIONS FONCTION PUBLIQUE - NEGOCIATIONS FONC

Les négociations ouvertes le 19 février entre le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et les organisations syndicales se sont poursuivies les 25, 26 février et 3 mars.

La « Convention » proposée à la signature des fédérations, qui doivent donner leur réponse le 10 mars, comprend les éléments suivants :

— Majoration du traitement de base :
 Au 1^{er} janvier 1971 : relèvement de 1,7 %.

Au 1^{er} juin 1971 : relèvement de 1,5 %.

Au 1^{er} novembre 1971 : relèvement de 2,5 %, ainsi que 0,3 % au titre 1970 (découlant de la clause de sauvegarde).

— Majoration de l'indemnité de résidence :

Au 1^{er} novembre 1971 : 1/2 point, soit 13,5 % du traitement principal pour la zone 2, 14 % pour la zone 3, 12,75 % pour la zone 4 et 11,5 % pour la zone 5.

— Minimum de rémunération brute :

A compter du 1^{er} novembre 1971, et après 6 mois de service, classement à l'indice comportant un salaire brut qui ne soit pas inférieur à 1.000 F pour la zone de Paris, avec répercussion aux autres zones.

— Clause de sauvegarde :

Majoration du traitement de base le 1^{er} du mois suivant lorsque l'indice des prix accuse une hausse de plus de 4 %.

— Mesures diverses :

Des mesures sont prévues pour les débuts de carrière du cadre B Fonction

publique en 1971, avec répercussion pour les débuts de carrière du cadre A en 1972.

Nous expliciterons ces mesures en les adaptant à nos catégories C.N.R.S., I.N.S.E.R.M., etc., dès que nous en connaîtrons le contenu.

Remarques :

Un premier examen fait apparaître, malgré quelques aspects positifs, des clauses très dangereuses.

Il est regrettable aussi que seule la C.G.T. ait appelé les personnels à agir pour infléchir les négociations dans un sens favorable et qu'elle ait été seule pour maintenir jusqu'au bout l'exigence d'une application immédiate du plan concernant les catégories C et D Fonction publique.

CEUVRES SOCIALES

(suite de la page 2)

C'est-à-dire que les prérogatives d'un tel organisme seraient d'organiser, de créer et de gérer tout ce qui concerne les vacances : création de « lits vacances » pour les personnels I.N.S.E.R.M., création et fonctionnement de colonies de vacances pour les enfants, aide à la constitution du trousseau, création de centres aérés. Ceci recouvre aussi l'organisation de nombreuses activités culturelles et l'obtention d'accords pour profiter de certains spectacles à prix modiques. Cela veut dire aussi l'installation de centres sportifs et culturels ouverts aux personnels de l'I.N.S.E.R.M. Cette énumération n'est pas exhaustive.

Mais, pour que cela existe, il faudra de l'argent. Au C.N.R.S. (5 fois plus de personnels qu'à l'I.N.S.E.R.M.) l'Administration verse 365 millions d'anciens francs

au C.A.E.S., ce qui représente environ 1 % de la masse salariale. Avec cette somme, le C.A.E.S. du C.N.R.S. a du mal à fonctionner et à l'I.N.S.E.R.M. on nous propose 1.740.000 anciens francs, soit 200 fois moins. C'est une misère et seule une action soutenue envers l'Administration permettra d'arracher ce dû, car c'est un dû.

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. de l'I.N.S.E.R.M. qui fut longtemps le seul à réclamer les moyens de créer un C.A.E.S. tient à bien mettre les choses au clair. Tout d'abord nous voulons obtenir les moyens d'assurer décemment une action sociale digne de ce nom, c'est pourquoi nous réclamons au moins 1 % de la masse salariale. Pour cela, nous refusons de transformer cette association en bonnes œuvres ayant pour seul objectif l'aumône individuelle, compensation des inégalités et injustices et surtout « rassurantes et satisfaisantes » pour la conscience de ceux qui l'exercent.

Nous ne voulons pas non plus que cette association serve de prétexte à l'Administration pour se décharger sur nous de ce qu'elle ne fait pas et qu'elle devrait faire.

La lutte pour obtenir des moyens d'effectuer une véritable action sociale, culturelle et éducative peut être menée parallèlement à notre lutte pour obtenir que l'Administration fournisse et installe des cantines (elle s'est engagée à en installer dans les unités de plus de 100 personnes), pour que l'I.N.S.E.R.M. verse 1 % de la masse salariale pour l'application d'une vraie politique sociale du logement locatif (actuellement rien et refus total), pour qu'existe aussi à l'I.N.S.E.R.M. de vraies possibilités de formation permanente (quatre heures payées par semaine cumulables pour stages et aide à l'achat de livres).

D. HENZEL.

A PROPOS DE LA COMMISSION DE DÉROGATION

Comme nous l'indiquions dans notre dernier bulletin, la Commission de dérogation s'est tenue le mardi 26 janvier. C'était la première fois qu'elle siégeait sous sa forme nouvelle, soit 12 membres dont 6 élus du personnel.

La Commission a commencé par élaborer son règlement intérieur et la mise au point de certaines règles dont il nous paraît important de vous informer.

I. — LES DATES DES COMMISSIONS.

La Commission de dérogation siégera deux fois dans l'année :

- entre le 15 février et le 15 mars,
- entre le 15 octobre et le 15 novembre.

Nous avons demandé que les directeurs d'unités en soient prévenus de façon à ce que les dossiers parviennent au plus tard un mois avant la session des commissions.

II. — DEROULEMENT DES COMMISSIONS.

a) Certains scientifiques, qui ont par ailleurs des tâches très lourdes, ont jugé que l'examen des dossiers au siège de l'I.N.S.E.R.M. n'était pas pour eux une solution facile. Ils auraient souhaité que tous les dossiers soient envoyés à tous les membres de la Commission.

L'administration répond que c'est une surcharge de travail à laquelle elle ne peut faire face.

Il est donc décidé que, pour alléger leur travail, il y aura un comité permanent qui sera chargé de désigner un rapporteur parmi les scientifiques auxquels le comité transmettra les dossiers correspondant à leurs spécialités ou voisins celles-ci.

Ces rapporteurs feront un exposé de chaque dossier.

Le comité permanent sera composé de 3 membres parmi les élus :

- 1 S.N.T.R.S.-S.N.C.S. : TONKIEWCH,
 - 1 S.G.E.N. : LECLERC,
 - 1 S.N.I.R.S. : DOUCEN,
- et de 2 membres nommés.

Mais nous avons insisté sur le fait que les élus du personnel conservent, bien entendu, leur droit de consulter les dossiers 15 jours au moins avant que la Commission ne siége.

III. — CRITERES.

Tout ce qui constitue le dossier de l'agent :

- notes des années précédentes,
 - appréciations,
 - publications (en coauteurs pour les catégories A),
 - diplômes,
 - niveau de formation, etc.,
- doit être pris en considération.

Sur ce point il y a eu accord unanime. Par contre lorsqu'on a abordé le principe d'inclure le rapport du technicien, une grande partie des membres de la Commission a semblé souhaiter le rendre obligatoire.

Nous avons été le seul syndicat à nous y opposer clairement et fermement.

D'abord en reprenant les arguments déjà exposés lors des commissions paritaires et que vous connaissez, à savoir qu'il introduit, s'il devient obligatoire, un élément d'injustice entre les techniciens qui seront aidés et ceux qui ne le seront pas, entre ceux qui auront le temps de le faire au laboratoire et ceux qui devront le faire, le soir, à la maison. De plus, la facilité, ou les difficultés de rédaction,

ne constituent pas des critères sur lesquels on doit juger un technicien.

Par contre, si l'on veut que les techniciens puissent s'exprimer, et si c'est là le but dévolu à ce rapport, ceci voudrait dire que le technicien peut présenter seul une demande de dérogation. Dans ce cas il est bien évident qu'il devra faire ce rapport et alors nous sommes entièrement d'accord.

La réponse de l'administration a été nette : toute demande doit lui parvenir par la voie hiérarchique, comme dans la Fonction publique et le directeur d'Unité doit, par conséquent, signer et donner son avis.

Nous avons donc fait remarquer que, dans ce cas, la liberté d'expression du technicien était pour le moins bien altérée et que, si ce rapport devenait obligatoire, on nous en offrait seulement les inconvénients et non les avantages.

Il a donc été décidé qu'il serait facultatif.

IV. — LES POSSIBILITES.

		Unités et Groupes			Siège		
20 % de l'effectif	A	1 A	6 possibilités	A	0 possibilité	20 %	
		2 A					
		3 A					
		1 B	6		1 B		3
		2 B	12		2 B		1
		3 B	53		3 B		5
5 % de l'effectif	D	5 B	39	5 B	2	5 %	
		6 B	28	6 B	1		
		D	0	D	2		

Nous avons demandé que les possibilités soient utilisées au maximum, c'est-à-dire qu'il soit tenu compte, pour établir la liste, des possibilités d'une part, de la valeur des dossiers d'autre part, et non pas du nombre de postes disponibles.

V. — VŒUX DE LA COMMISSION.

La Commission souhaite que les agents retenus sur les listes d'aptitudes n'attendent pas éternellement leur promotion effective.

**

Pour notre part, nous avons appuyé ce vœu, mais ce problème n'est pas spécifique à la Commission de dérogation : il en est de même pour les listes des commissions paritaires, pour les listes de déclassés par rapport à leur diplôme.

Tous les ans les listes s'allongent, les promus sont très peu nombreux, les déclassés de plus en plus nombreux.

Il n'y a pas de miracle, il faut qu'au budget de l'I.N.S.E.R.M. soit inscrite la création d'un millier de postes dont 40 % de la catégorie 3 B et au-dessus pour que ce vœu ne soit pas seulement un vœu pieux !

Tant que nous n'aurons pas obtenu un tel budget, le problème des promotions et du reclassement des personnels ne sera pas réglé à l'I.N.S.E.R.M.

ACTIONNAIRES DE LA VIE OU ACTIONNAIRES DE LA RECHERCHE MÉDICALE ?

Pour la troisième fois (et sûrement pas la dernière) le gouvernement se prépare à faire appel à la générosité du grand public.

Pour la troisième année consécutive, une collecte aura lieu les 27 et 28 février, organisée par la Fondation pour la Recherche Médicale. C'est une nouvelle forme d'impôt, nouvelle surtout dans la manière d'être collectée.

On connaît déjà les arguments que peut donner le gouvernement pour expliquer ces opérations, mais aucun ne saurait en masquer la raison essentielle : la démission volontaire du gouvernement de ses responsabilités vis-à-vis de la Recherche Médicale, et de toute la Recherche en général : il suffit de comparer le budget 1970 de l'I.N.S.E.R.M. (45 millions de nouveaux francs) et le montant des collectes Espoir et Actionnaires de la Vie (55 millions de nouveaux francs). Officiellement ces 55 millions de nouveaux francs devaient simplement permettre aux différents laboratoires de « boucler leur budget ».

En 1969, ces fonds avaient servi à recruter pour un an les chercheurs que l'insuffisance budgétaire n'avait pas permis d'embaucher. Faute de crédits nécessaires au budget 1970, ces chercheurs n'ont pu obtenir un poste, et leurs recherches ont dû être abandonnées. En effet, la pause décidée par le Premier ministre en 1969 s'est poursuivie en 1970, et malgré la propagande gouvernementale qui tendrait à faire croire le contraire, la situation ne s'est guère améliorée avec le budget de 1971 (par exemple le nombre soi-disant « important » de postes de techniciens créés par l'I.N.S.E.R.M. en 1971, dont la moitié sont des postes de femmes de ménage, alors que 25 % au moins des techniciens sont sous-classés, donc sous-payés depuis plusieurs années).

Les prévisions du V^e Plan n'ont été remplies qu'à 61 % : en 1970 l'effort consenti pour la Recherche était inférieur à celui de 1968. Quant aux prévisions du VI^e Plan (dont la première année est loin d'être respectée), si elles sont atteintes à 100 % (ce qui ne s'est jamais vu) l'effort consenti par la nation, pour la Recherche, sera toujours, en 1975, inférieur à ce qu'il était en 1968.

Par contre, dans le même temps, la recherche militaire voit ses crédits en constante progression au détriment des recherches civiles, car l'attribution pour la Recherche se fait globalement (une seule enveloppe pour la Recherche civile et militaire). Actuellement, le budget de la recherche militaire est exactement le même que celui de *tous les secteurs de la recherche civile* (Recherche médicale, scientifique, océanographique, agricole, recherches des ponts et chaussées, télécommunications, environnement...).

Par ailleurs, la Recherche est de plus en plus dirigée vers la recherche appliquée avec, comme principal objectif, une rentabilité à court terme.

Si l'on parle beaucoup du taux de croissance annuel de 15,5 % pour la Recherche, on passe sous silence la progression annuelle prévue pour le seul secteur de recherche industrielle : 29,2 %.

Les mobiles et motivations de cette orientation sont les suivants : le patronat, dont la participation à la Recherche n'est déjà pas importante (de tout le Marché commun c'est en France qu'elle est la moins élevée), a refusé d'augmenter cette participation au cours du VI^e Plan. De plus, le gouvernement a prévu de lui faire cadeau de subventions très importantes, subventions que ces industries versent ensuite sous forme de contrats aux laboratoires du secteur public.

Ainsi non seulement le patronat ne débourse pas un sou, mais encore, par l'intermédiaire de ces contrats, il dicte ses conditions aux chercheurs, orientant ainsi leurs recherches vers les secteurs susceptibles de lui apporter un profit immédiat. Le gouvernement lui permet donc « de faire des recherches » à bon compte, n'ayant pas, de surcroît, à supporter les frais de la formation du personnel scientifique qu'il peut donc choisir parmi les plus compétents.

Le secteur privé peut ainsi, à peu de frais, disposer des cadres formés dans le secteur public.

Le gouvernement, toujours pour favoriser le secteur privé, a depuis déjà longtemps adopté une politique vis-à-vis du personnel de la recherche publique : les salaires sont nettement plus bas dans le secteur public que dans le secteur privé,

par exemple ; les moyens de travail souvent restreints, et les conditions de travail peu satisfaisantes.

Les chercheurs sont des travailleurs comme les autres ayant les mêmes préoccupations et les mêmes soucis (sécurité d'emploi, rémunérations, déroulement de carrière, retraites...) et travaillent avec l'esprit d'autant plus libre que ces préoccupations leur sont enlevées.

Mais ce n'est pas là le souci du gouvernement. Ainsi, lorsqu'il parle de mobilité, il ne s'agit pas d'échanges bien compris entre laboratoires, université ou secteur public et privé toujours profitables à la recherche, mais il s'agit essentiellement d'un « flux » unique de scientifiques de valeur du secteur public, vers le secteur privé, « flux » favorisé par un décalage de salaire très important entre les deux secteurs.

La recherche publique est donc considérée comme un lieu de formation pour les cadres dont le secteur privé a besoin, et dont il n'a pas à supporter les frais de formation.

Cette mobilité ajoutée à l'idée communément répandue que le chercheur n'est valable en temps que tel, que pendant quelques années, amène une situation désastreuse dans le monde scientifique, par exemple, instabilité des équipes, incapables alors d'un travail de groupe suivi. A cela s'ajouterait à la longue une concurrence s'accompagnant non plus d'une saine émulation et d'un travail en commun, mais de la volonté d'écraser les autres et de les éliminer.

Ces conditions sont tout à fait incompatibles avec une bonne recherche qui exige au contraire une indépendance intellectuelle, une sécurité matérielle et morale, et la possibilité d'échanges et de confrontation des idées.

Ainsi donc le budget d'austérité que le gouvernement impose à toute la Recherche, est bien un choix politique, choix qui n'est pas guidé par le souci de l'intérêt de tous.

C'est la volonté de servir les grands groupes industriels en leur permettant d'éviter les investissements (en hommes et en matériel) que nécessiterait une recherche financée par eux-mêmes, tout en tirant des bénéfices substantiels et immédiats des résultats obtenus par la recherche publique.

Communiqué du S.N.T.R.S.-I.N.S.E.R.M.

dernière minute I. N. S. E. R. M.

Nous vous rappelons que vous devez bientôt voter pour élire vos représentants aux Commissions administratives paritaires. Dans un précédent bulletin, nous vous avons fait connaître l'action du S.N.T.R.S. au sein de ces commissions, n'hésitant pas, lorsque la cause lui semble juste, à faire appel aux instances supérieures. Ce fut le cas pour les conséquences d'un conseil de discipline. En effet, malgré la décision souhaitée par le conseil de discipline de s'en tenir à un blâme, la Direction a simplement licencié l'agent en cause. Le Tribunal administratif devant lequel nous avons fait appel vient de rendre sa décision : annulation de ce licenciement, désavouant ainsi la Direction de l'I.N.S.E.R.M. Ceci montre

que le S.N.T.R.S. va jusqu'au bout de l'action entreprise et défend efficacement le personnel qui lui fait confiance.

LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR LE S.N.T.R.S. - C.G.T. AUX ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS PARITAIRES DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DE L'I.N.S.E.R.M.

Groupe A : PHILIPPE Claude, LOREAU Nadine - Suppléants : BAZIN Jean-Pierre, BOTTELIN Léon.

Groupe 1 B, 1 B bis et 2 B : RIGOLLOT Colette, DUPARET Roger - Suppléants : MICHEL Robert, SIVY Monique.

Groupe 3 B, 5 B et 6 B : KIRCHHOFF Monique, PLANCHE Jacqueline - Suppléants : KANIEWSKI Jacques, BOMMEL Emile.

Groupe 7 B et 8 B : PEYRONNET Geneviève, DIANA Louise - Suppléants : HONORAT Gérard, FLEURIGAND Jeanne.

Groupe 1 D, 2 D et 3 D : MATHERN Gisèle, DUPARET Denise - Suppléants : DELVIGNE Sonia, AVEDISSIAN Annie.

Groupe 4 D, 5 D et 6 D : MAURETTE Eliane, GROUX (Mme LESECQ) Roseline - Suppléants : GARDIVAUD Simone, POI-DEVIN Annie.